

Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Band: 28 (1892)
Heft: 106

Artikel: Colonies indigènes de plantes erratiques
Autor: Paris, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263245>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

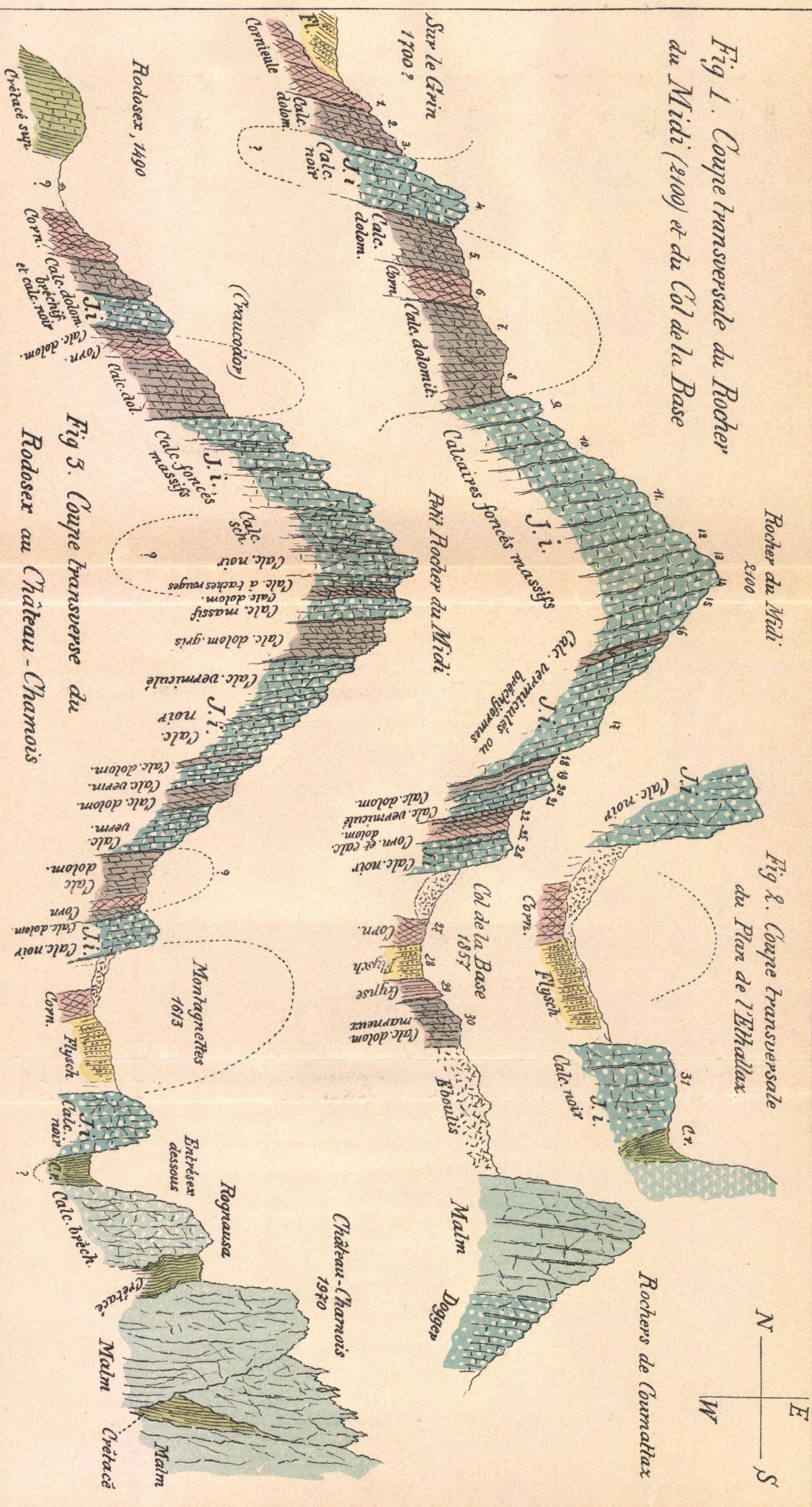
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>





Rocher plat, 2262

Fig. 1. Coupe transv. du Rocher plat à la Cheneau rouge.

N — E
W — S

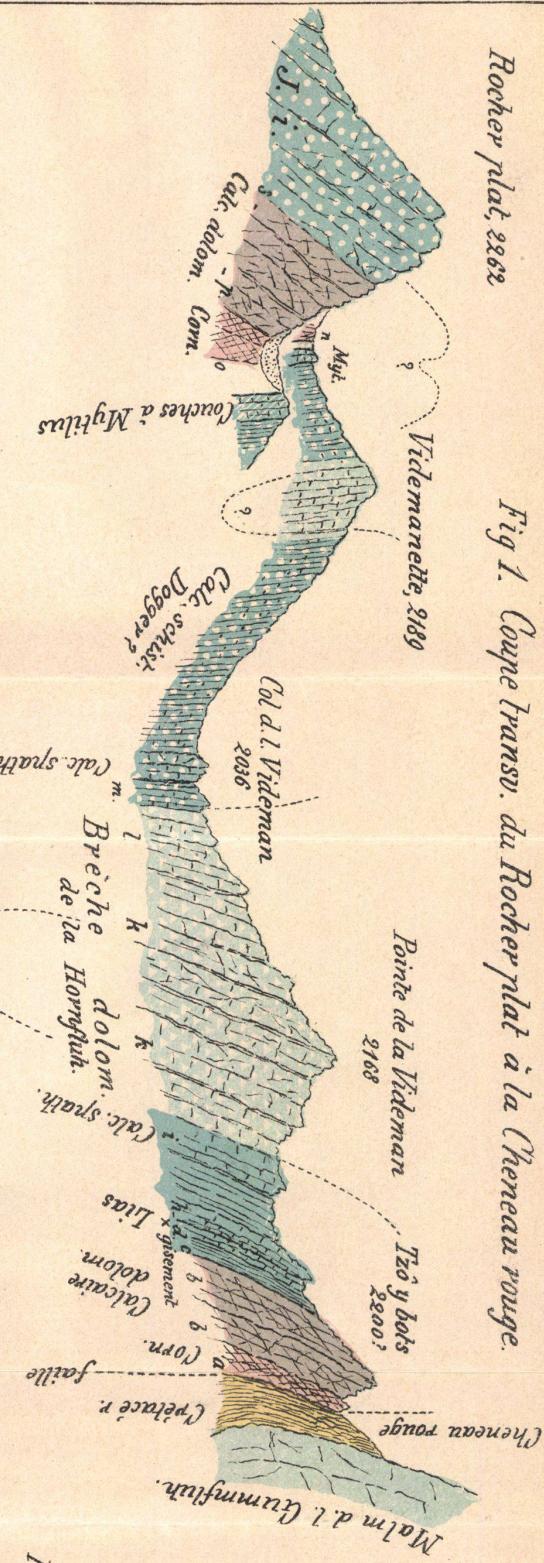


Fig. 3. Coupe trans. de Cananéen au Rocher plat.

Rocher pourri, 1955

Rocher plat, 2262

Fig. 2. Affleurement des couches rouges au Col de la Videman

Château d'Oche

Dent de Villand

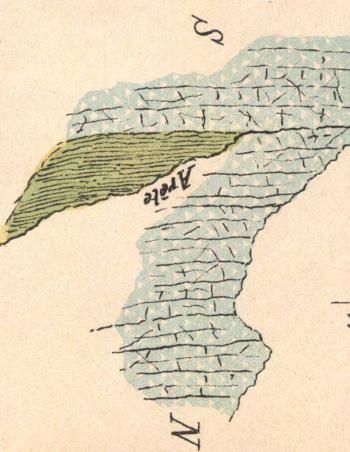


Fig. 3. Coupe trans. de Cananéen au Rocher plat.

Lin Cananéen

1627

Pied Cananéen

1843

Rocher pourri, 1955

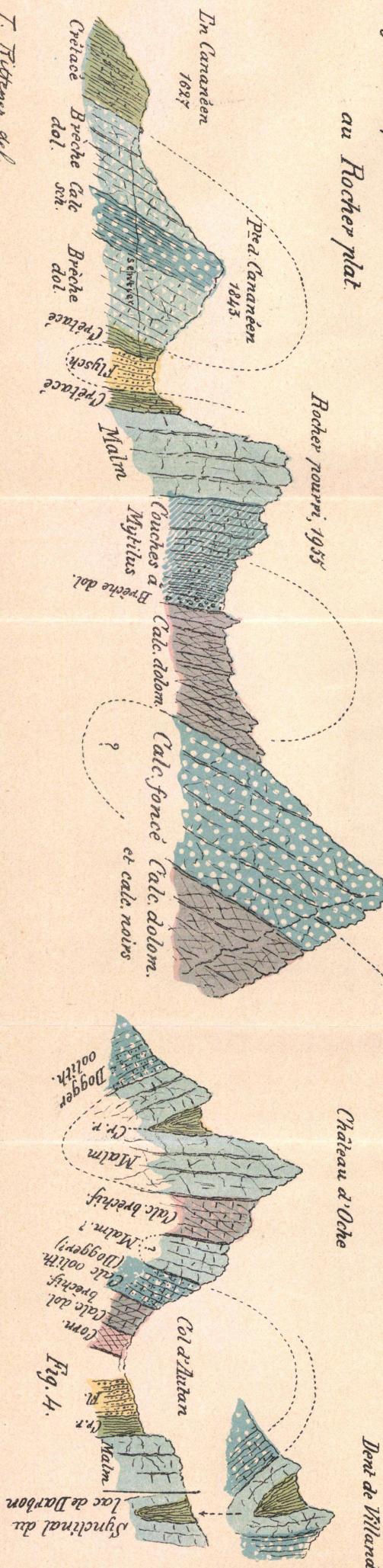
Malm

Couches à Mytilus

Couches à Calc. dolom.

Dent de Villand

Fig. 4.



COLONIES INDIGÈNES DE PLANTES ERRATIQUES

Communication présentée le 4 novembre 1891 à la Société vaudoise des Sciences naturelles,

par Charles PARIS.

Poser les conditions de l'indigénat des plantes comme question préalable n'est pas un hors-d'œuvre comme il pourrait le paraître. Voyons plutôt :

Qu'est-ce que l'indigénat des plantes ?

Tient-il à la contrée : Est-ce le fait que leur présence, à l'état spontané, date de l'origine même de la contrée sous sa physionomie actuelle ? En ce cas, l'indigénat des palmiers et de leurs congénères exotiques des régions tropicales serait incontestable. Car il est notoire qu'à une époque peut-être contemporaine de l'apparition de l'homme, leurs groupes élégants profilaient sur nos collines et les couvraient parfois en entier.

Nul, cependant, n'est tenté de considérer les *Chamærops helvetica*, *Sabal Lamanonis*, *Phœnicites spectabilis*, *Manicaria formosa* ou le *Geonoma Steigeri* comme indigènes !

Pourquoi ? Parce qu'ils ont disparu de nos contrées ? Assurément c'est fort regrettable, mais cela ne suffit pas. D'autres plantes ont aussi disparu, ou sont en train de disparaître, sans cesser, pour cela, d'être considérées comme indigènes. Ainsi de Saussure a trouvé, aux Voirons, la *Linnea borealis*. Elle en a disparu depuis. Qu'est-ce que cela fait à son indigénat ? Ainsi, pour le Grand-Salève, du *Pyrola uniflora*. Où sont, aujourd'hui, dans notre contrée, les *Hieracium andryaloïdes* et *lanatum*, le *Serratula nudicaulis* ? où seront bientôt le *Cyclamen hederœfolium*, le *Cypripedium calceolus*, l'*Erythronium dens-canis* et tant d'autres plantes, rares aujourd'hui, sur les restes infortunés desquelles s'acharne encore le piolet des ravageurs de montagnes ? Cesseront-elles, pour cela, d'être indigènes ? Cela dépend. Le climat ayant changé, ceux d'entre ces végétaux qui ont ce climat pour condition d'existence auront cessé d'y trouver une

patrie et perdu leur indigénat. D'autres, au contraire, l'y conserveront malgré leur proscription récente et plus ou moins complète.

L'indigénat tient donc non-seulement à la contrée, mais à sa constitution actuelle au point de vue climatérique.

Mais d'où va dater cette constitution actuelle ?

Sera-ce de la fin de la période dite glaciaire et de la retraite des glaciers ? Ce serait peut-être un peu récent. Nul n'ignore, en effet, que la période glaciaire n'est pas achevée. Quant aux glaciers, il est notoire qu'ils oscillent et se retirent encore.

Admettons, toutefois, cette donnée, ne fût-ce que pour un instant. Qu'arriverait-il ? C'est qu'une quantité de plantes, bien que notoirement exotiques, auraient droit à l'indigénat, s'étant si bien acclimatées qu'elles se perpétuent et se ressèment à l'instar des indigènes. Ainsi la vigne, *Vitis vinifera*, le *Rhus typhina*, le *Populus fastigiata*, le Noyer même qui, bien qu'originaire de l'Inde, comme le Marronnier, se ressème dans nos forêts. Ainsi du Prunier, *Prunus domestica*, du Lilas, *Syringa vulgaris* et d'autres encore qui ont accompagné l'homme et lui survivront peut-être en nos contrées.

Indigénat, dès lors, serait synonyme d'acclimatation.

Si un tel indigénat nous paraissait inacceptable, la limite en devrait être alors de beaucoup reculée, par delà les âges historiques, et reportée à l'époque où le refroidissement successif de nos contrées acheva d'en chasser et les plantes tropicales et celles des régions tempérées, et commença d'y installer à demeure, avec les glaciers permanents et les neiges, la faune et la flore locale réduite à l'indispensable *Taraxacum dens-leonis*, *Plantago major* et *latifolia*, *Bellis perennis*, *Dactylis glomerata*, *Phalaris arundicinea* et, parmi les arbres, le Hêtre, *Fagus sylvatica*, le Chêne, *Quercus robur*, etc., le Bouleau, l'Aulne, le Sapin, le Pin, le Noisetier, etc., etc. Tout cela n'était ni bien riche, ni bien brillant ; du moins nous appartient-il en propre.

Mais en ce cas, bien des plantes que nous tenons pour parfaitement indigènes auraient cessé de l'être. Ainsi toute la colonie alpine venue de l'Orient septentrional, apportant dans nos régions, avec le Rosage des Alpes, *Rhododendron ferrugineum*, l'Edelweiss, *Gnaphalium leontopodium*, *Silene acaulis*, *Adonis vernalis* et toute celle qui, poussant plus loin encore vers l'Ouest, est venue jusqu'au Jura portée sur les banquises et les moraines

glaciaires poser jusque sur les cîmes sa gracieuse couronne de fleurs alpines. Ainsi cesseraient d'être indigènes, avec les précédentes, la belle *Rosa alpina*, en compagnie des *Phalangium liliastrum*, *Androsace lactea*, *villosa*, *Daphne mesereum*, *Saxifraga oppositifolia*, *Dryas octopetala*, *Atragene alpina*, *Pinguicula alpina*, *Anemone alpina*, *narcissiflora*, *pulsatilla*, *Tussilago alpina*, *alba*, *Lycopodium clavatum*, et d'autres encore, telles que le *Totzia alpina*, etc., etc. Les plantes ayant colonisé de la sorte sur le Jura comme dans les Alpes, seraient cependant assez anciennes dans le pays pour y avoir conquis droit de cité.

Si ceci considéré, nous les admettons comme indigènes, alors pourquoi pas aussi des plantes un peu plus récentes, il est vrai, mais non moins bien acclimatées, chacune en son milieu spécial? Ne comptons pas comme indigènes, cela se conçoit, des plantes telles que le Lis blanc, *Lilium candidum*, le Blé, l'Orge, l'Avoine. Elles sont bien acclimatées, il est vrai, mais non spontanées. Mais ne pourrions-nous pas compter comme telles d'autres qui les accompagnèrent jadis? Ainsi ces plantes nées pour les pays de lumière, au port fier, aux couleurs éclatantes et qui, proscrites de partout ailleurs, semblent n'avoir chez nous d'autre patrie que le sol de nos moissons. Telles le Bluet, *Centaurea cyanus*, le Coquelicot, *Papaver Rheas*, le Pied d'alouette, *Delphinium consolida*, la Nuelle, *Agrostema gitago*, moins exigeant que l'*Agrostema flos Jovis*, lequel ne croît et fleurit que sur certains rochers. Et pourquoi pas, dès lors, sinon des plantes qui, bien que spontanées en certains endroits, comme le Figuier, *Ficus carica*, ne le sont qu'exceptionnellement, du moins des espèces bien établies et spontanées, celles-là, telles que le Cactus de Sion, *Opuntia vulgaris*, l'Amandier, la Goutte de sang, *Adonis aestivalis*, le *Glaucium luteum* qui, avec le *Stypa gigantea*, croissent et prospèrent depuis des siècles sur les sables et rochers du Valais et y sont comme indigènes!

En ce cas indigénat serait synonyme de spontanéité!

La porte de l'indigénat se trouvant ainsi grande ouverte, pourquoi ne pas y laisser entrer aussi des plantes à la propagation spontanée, à l'invasion, à l'envahissement desquelles nous assistons de nos jours? Car ce ne sont pas seulement des plantes à l'allure modeste, telles que le dit *Glaucium luteum* ou *Chelidonium flavum*, dont les exemplaires germent et se reproduisent sur les grèves du lac de Neuchâtel depuis l'abaissement de ses

eaux, que nous voyons s'introduire. Il y en a d'autres plus anciennes, comme le bel *Antirrhinum majus* et le *Cheiranthus frangrans*, son compagnon de murailles, avec la Ruine de Rome ou *Linaria cymbalaria*, et dans les déblais, les décombres, l'*Euphorbia lathyris*, etc. Il y en a d'autres encore, plus récentes, celles-là, mais singulièrement entreprenantes, sans parler de l'*Elodea canadensis*, qui s'établit et tend à tout envahir dans les ports de notre lac, à commencer par Genève et Morges. Parlons de l'*Erigeron canadense*. Inconnu chez nous il y a deux siècles, il a tout envahi maintenant, sur nos tertres sableux, remblais, routes et carrières, de ce côté-ci des Alpes et de l'autre. Ainsi fait le bel Acacia blanc de Virginie, *Robinia pseud-acacia*. De cet arbre superbe, l'exemplaire primitif, apporté de Virginie vers 1760, végète encore, si je ne me trompe, au Jardin des Plantes de Paris, où je l'ai revu il n'y a guère plus de dix ans. Spontané surtout, il est vrai, par ses racines, il l'est aussi par ses semences, partout où il rencontre une grève à sa convenance.

Ainsi fait encore une grande Oenothérée jaune, originaire, elle aussi, de l'Amérique du Nord, le *Gaura biennis*. Belle, malgré la raideur de ses tiges florales, droites comme des échalas, ses amples corolles s'épanouissent instantanément au coucher du soleil. Ses belles rosettes radicales, bien reconnaissables en automne, étaient leur ample feuillage sur les grèves de notre lac, dans les tourbières du Seeland et ailleurs encore, en compagnie du bel *Aster salignus*.

Attendant, donc, qu'on soit tombé d'accord sur les conditions de l'indigénat des plantes, citons encore, sinon des invasions nouvelles, du moins d'intéressantes apparitions : Il n'y a guère plus de cinquante ans qu'un botaniste, dont le nom me fut cité par l'illustre Edmond Boissier, passant par Orbe, y sema sur les vieilles murailles le *Corydalis lutea*. Cette belle Fumariacée, au fin feuillage, à la fleur d'or, rappelant une grappe de Cytise, a tant et si bien prospéré, que nous la trouvons établie non-seulement à Orbe, mais à Romainmôtier, Lausanne et ailleurs.

Passant à St-Blaise, près Neuchâtel, dans le courant de l'été dernier, j'eus l'agréable surprise d'y voir fleurir et prospérer, répandue et spontanée comme une plante indigène, encore une plante de l'Amérique du Nord, une belle Scrophularinée, le *Mimulus luteus*. Je le savais établi depuis longtemps à Elwangen en Wurtemberg, mais il n'avait pas encore été signalé, que je sache, en Suisse, à l'état spontané. Ses fleurs grandes, d'un

jaune brillant, finement ponctuées de rouge sur la lèvre inférieure, le signalent de loin à l'admiration des passants. Ses fines semences lui permettent de se propager en toute abondance partout où une eau, perpétuellement courante, lui offre une protection suffisante contre la rigueur de nos hivers. Mais là où il réussit, tout disparaît sous l'abondante verdure de sa belle végétation.

Ainsi l'Amérique aujourd'hui, comme autrefois l'Asie, a sa grande part dans cet envahissement successif de nos contrées, non-seulement par ses insectes, comme le *Phylloxera vastatrix*, mais aussi par ses plantes. Elles n'y sont pas les seules. En attendant le contingent d'Afrique, l'Asie se reprend à des retours offensifs. Les prairies artificielles contribuent, notamment, à l'introduction de plusieurs espèces de l'Orient et du Midi. Ainsi les Pastels, certaines Composées, Trifoliées, Graminées, etc. Signalons, en passant, ces quelques faits, parce qu'il est évident que, grâce à la facilité de nos communications contemporaines, nous assistons, dans notre siècle, à une invasion nouvelle de plantes exotiques, laquelle venant s'ajouter aux invasions précédentes n'en sera cependant pas nécessairement, pour cela, un enrichissement nouveau pour notre flore. L'un chasse l'autre, là comme ailleurs.

Ces colonies étrangères sont néanmoins bien moins nombreuses qu'elles ne pourraient l'être. Et leur rareté proportionnelle montre combien sont rigoureuses les conditions mises par la nature à la spontanéité des plantes.

Malgré les chances si nombreuses d'apparitions nouvelles, les colonies indigènes de plantes erratiques n'en sont pas moins l'exception.

Lausanne, 21 novembre 1891.

Ch^{les} PARIS.